

10 pistes de travail sont mises sur la table lors de cette assemblée départementale extraordinaire

1 Encourager le développement des bonnes volontés

Identifier les agriculteurs, les propriétaires forestiers, les chasseurs, l'ONF permettrait au SDIS de les former a minima pour qu'ils soient protégés mais aussi pour assurer des interventions coordonnées en s'appuyant sur leurs connaissances des accès lors des feux de végétation. Identifier les moyens de chacun, créer une base de contacts de citoyens bénévoles par secteur géographique.



2 Création de brigades spéciales

Au regard de l'efficacité et de l'utilité des équipes mobiles prépositionnées cet été, il s'agira de constituer des équipes comme dans le Sud de la France, composées d'anciens pompiers ou de bénévoles pour assurer des patrouilles en période de risque. Les équipes seront dotées de véhicules plus légers, avec citerne à eau, afin de pouvoir intervenir et alerter en cas de feux naissants. Ou venir en soutien des populations en cas de catastrophe.

3 Un hélicoptère bombardier d'eau

Lorsque la forêt est inaccessible, comme cet été dans le massif forestier du Morvan, seuls les moyens aériens peuvent intervenir. Et force est de constater qu'aujourd'hui, ils sont trop éloignés pour intervenir rapidement. Une réflexion va être lancée sur la nécessité de louer pour l'été prochain, lors des journées classées à risque sévère ou très sévères, un hélicoptère bombardier d'eau.



4

Augmenter les moyens humains et matériels

Il faudra compléter les équipements en moyens matériels, avec des CCFF supplémentaires et des personnels humains formés à la lutte incendies. Et pourquoi pas imaginer un renfort dans les principales casernes de Saône-et-Loire en ayant recours à des sapeurs-pompiers saisonniers sous contrat pour renforcer les équipes en poste. Par ailleurs, le Département va travailler avec le SDIS sur les outils d'intelligence artificielle pour la détection des feux naissants, comme le font déjà d'autres départements.



5



Acculturation

Dans le cadre de l'acculturation des jeunes et des populations, la sensibilisation et la formation des collégiens à la **prévention des risques** est envisagée.

Des **conférences territoriales** seront par ailleurs proposées dès cet automne pour sensibiliser et former sur les théories d'intervention et les besoins du SDIS en cas de feux de forêt.

6

Prévention

Des campagnes de communication grand public pour sensibiliser aux bons comportements en période de sécheresse extrême seront imaginées et lancées dès le printemps 2027. Tout comme la fermeture de certains sites (forêts) au public lors des journées classées en risque sévère/ très sévère. Campagne de promotion à l'engagement dès le plus jeune âge avec les JSP et de volontaires.



7

Intégrer les réserves d'eau

Au-delà des réserves d'eau de pluie installées dans les collèges et centres de secours construits par le Département, il est nécessaire de prolonger le dispositif d'aide aux agriculteurs et aux particuliers pour l'investissement de récupérateurs d'eau. Depuis 2020, 460 installations... 5,5 millions d'euros d'aides départementales.



8



Repenser les appels à projets

Travailler l'aide départementale aux communes et intercommunalités pour des dispositifs de récupération et stockage des eaux ou la création, la remise en état ou l'agrandissement de plans d'eau. Et envisager la création de nouvelles retenues d'eau dans les secteurs à risque lorsque la capacité de stockage existante reste insuffisante. Il faudra de la concertation et que ces créations soient accompagnées d'engagements forts, notamment pour la préservation des milieux.

9

Cartographie des points d'eau

Il s'agirait d'élaborer **une sorte d'atlas départemental des stockages d'eau** recensant les ouvrages publics et privés (étangs agricoles, plans d'eau communaux, réserves de défense incendie, retenues pour l'alimentation en eau potable, anciennes gravières en eau, mares et autres petites étendues d'eau), leurs caractéristiques, leurs usages, leur état et leur potentiel de mobilisation. Cet outil constituerait une base commune pour les collectivités, le SDIS, les syndicats de bassin versant, les services de l'État, les chambres consulaires et les partenaires techniques.



10

Soutien aux communes sinistrées

En plus des renforts **zonaux et nationaux** assurés par le SDIS71, à **13 reprises** (dans la Nièvre, en Côte d'Or, Var, Gard, Gironde, Cher et Seine-et-Marne), en engageant à chaque fois un groupe d'intervention feux de forêts (GIFF) et même un groupe incendie urbain, des échelons de commandement et de soutien sanitaire et même pour la première fois un camion-citerne feux de forêts super (CCFS), le Département de Saône-et-Loire prévoit une aide financière aux communes sinistrées.

